

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/05/2019

Reçu en préfecture le 03/05/2019

Affiché le 03/05/2019

ID : 073-217303296-20190429-DLB2019042904-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 29 avril 2019

N° 2019-0429-04

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt-neuf avril à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	10

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BURDET Eric, CAVALLO Sandrine, CONVERT Jacques, ELHOMBRE Daniela, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POLLIER Andréa, SICOLI Carmela.

Absents : ANDRE Isabelle, BERNOU Malika, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, GIRARDIN Marcel, MARTIN Catherine, PALUMBO Floriane, TETAZ Isabelle.

Pour : 14 dont 4 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

Procurations : Malika BERNOU a donné pouvoir à Martine BERNON
Isabelle TETAZ a donné pouvoir à Yves MERCIER
Mathieu CROSET a donné pouvoir à Jacques CONVERT
Floriane PALUMBO a donné pouvoir à Sandrine CAVALLO

DATE DE LA CONVOCAION
25 AVRIL 2019

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CAVALLO

DATE D'AFFICHAGE
25 AVRIL 2019

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2018-1217-09 portant sur les tarifs de locations de salles municipales.

**OBJET
DE LA
DELIBERATION**

Il précise qu'il serait judicieux, au vu de l'ajout de matériel de vidéo projection et de sono, d'augmenter le montant des cautions.

Il propose donc, de modifier les tarifs de location des salles ainsi que le montant des cautions tels qu'ils sont présentés en annexe de la présente et ce, à compter du 1^{er} septembre 2019.

SALLES MUNICIPALES

Le conseil municipal,

**TARIFS ET CAUTIONS
APPLICABLE A COMPTER
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019**

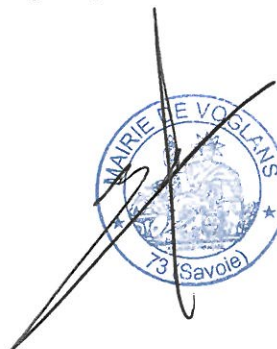
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE de modifier les tarifs de location et le montant des cautions comme indiqués dans le tableau en annexe de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES
DEPOT EN PREFECTURE**

Le Maire,
Yves MERCIER



Le

**ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION**

Le

ANNEXE

Envoyé en préfecture le 03/05/2019

Reçu en préfecture le 03/05/2019

Affiché le 03/05/2019



ID : 073-217303296-20190429-DLB2019042904-DE

**DE LA DELIBERATION N°2019-0429-04 DU 29 AVRIL 2019 PORTANT SUR LES SALLES MUNICIPALES –
TARIFS ET CAUTIONS**

**LOCATION DE SALLES
TARIFS**

APPLICABLE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

COMPLEXE NOEL MERCIER	SALLE «BELLE EAU» (GRANDE SALLE)	SALLE «TERRE NUE» (PETITE SALLE)	SALLE «PRE FONTAINE» (SALLE A L'ETAGE)	BELLE EAU + TERRE NUE	SALLE PRE FONTAINE + TERRE NUE	MAIRIE SALLE EXPO
CAUTION	800€	500 €	300 €	1300 €	800 €	200 €
Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Week-End (2jrs) Résidants Voglans	550 €	300 €	///////	800 €	///////	
Journée semaine hors weekend Particuliers et Entreprises de VOGLANS (Pour des séminaires)	300 €/JOUR	230 €/JOUR	150 €/JOUR	500 €/JOUR	300 €/JOUR	
L'ORGANISATION DE CEREMONIES CIVILES OU LAIQUES OU D'UNE RECEPTION APRES OBSEQUES	//////////	100 €/JOUR	//////////	//////////	//////////	
Week-End Extérieurs						100 € + 20€/JOUR SUP

A Voglans, le 29 avril 2019

Le maire,
Yves MERCIER

